

66^{ème} ASSEMBLEE GENERALE du C.I.F. de la F.F.C.
sous la présidence de Patrice ROY
SAMEDI 14 JANVIER 2012 à 14 h 00 (ouverture des portes)
Salle Henri Forgeard. Avenue du Général Leclerc
77320 LA FERTE-GAUCHER
DEBUT DES TRAVAUX A 14 H 30 précises, et ce en raison d'un
ordre du jour chargé et comportant en autres questions un
scrutin partiel pour pourvoir deux sièges au collège général du
comité directeur régional.

QUI PARTICIPE A L'ASSEMBLEE GENERALE. ?

En application des statuts du C.I.F. de la F.F.C. l'assemblée générale du C.I.F. dont la date a été arrêtée par le Comité Directeur, se compose des délégués(es) élus(es) des associations ayant renouvelé leurs affiliations pour 2012.

Le ou la délégué(e) élu(e) de chaque association dont le dossier de ré-affiliation 2012 a été déposé au C.I.F. dans les délais prescrits, sera destinataire d'une convocation personnelle accompagnée de l'ordre du jour, sans laquelle, il (elle) ne pourra pas avoir accès à l'assemblée générale du C.I.F. de la F.F.C. (*Si le (la) délégué(e) titulaire n'a pas reçu cette convocation, ce (cette) dernier(ère) est invité(e) à prendre contact aussitôt avec le secrétariat du C.I.F.*). **Cette convocation devra être présentée avec une pièce d'identité comportant une photographie sans omettre la licence 2012 signée.** Si un(e) délégué(e) suppléant(e) licencié(e), est appelé(e) à représenter effectivement son association, il (elle) devra avoir en main la convocation donnant accès à l'assemblée générale du C.I.F. qui sera adressée exclusivement au (à la) délégué(e) titulaire, et, **présenter sa propre licence 2012 signée, ainsi qu'une pièce d'identité avec photographie. AUCUN CAS NE POURRA ÊTRE EXAMINE AU COURS DE L'ASSEMBLEE GENERALE FAUTE DE TEMPS.**

ATTENTION ! Un(e) seul(e) délégué(e) désigné(e) par association sera admis(e) dans la salle des délibérations.

En outre, l'accès à l'assemblée générale n'est autorisé qu'aux membres du Comité Directeur Régional, aux membres d'honneur, aux membres de la F.F.C., aux éventuelles personnalités et personnes invitées par le président, et bien sûr aux délégués(es) représentant les associations affiliées pour 2012 et, enfin au personnel du Comité Régional.

AVIS : Le (la) délégué(e) élu(e) des associations ou (son) (sa) remplaçant(e) qui assistera, le SAMEDI 14 JANVIER 2012 à l'assemblée générale du C.I.F. devra, s'il (si elle) n'a pas reçu sa licence 2012, présenter le feuillet de la demande de licence 2012 estampillé par le C.I.F.

ORDRE DU JOUR

- 1) Ouverture de la séance et souhaits de bienvenue du Président Patrice ROY.
- 2) Approbation de l'extrait du procès-verbal de l'assemblée générale du 15 /01/2011.
- 3) Rapport moral présenté par le Secrétaire Général, Jean Pierre PEGURRI.
- 4) *Approbation du rapport moral (article 8)**
- 5) Rapport du Conseiller Technique Sportif Régional, Francis COQUOZ.
- 6) Rapport de l'exercice financier 2010-2011 présenté par le Trésorier Général, Jacques REGNIER.
- 7) Rapport du commissaire aux comptes agréé sur l'exercice financier 2010-2011.
- 8) *Approbation et quitus du rapport financier 2010-2011. (article 8)**
- 9) Présentation du budget prévisionnel 2011-2012 par Jacques REGNIER, Trésorier Général.
- 10) *Approbation du budget prévisionnel 2011-2012. (article 8)**
- 11) Désignation des six titulaires et des six suppléants éventuels pour l'Assemblée Générale de la F.F.C.
- 12) Intervention du Président Patrice ROY, qui fera le point sur divers dossiers d'ordre général.
- 13) Remise de diverses médailles par le Président Patrice ROY.
- 14) Scrutin partiel pour compléter le Comité Directeur du CIF afin de pourvoir deux sièges vacants du collège général.
- 15) *Annonce des résultats (articles 8 et 9)**
- 16) Clôture de la séance.

() Statuts régionaux.*

LE SCRUTIN PARTIEL :

Modalités :

Lors des opérations d'enregistrement à l'entrée de la salle des délibérations, le (la) délégué(e) élu(e) de l'association recevra, entre autres documents, le nombre d'enveloppes et de bulletins de vote nécessaires pour le scrutin correspondant au nombre de voix dont dispose l'association au nom de laquelle il (elle) est le mandataire. Ce nombre de voix dont l'indication est portée sur la convocation est déterminé conformément aux articles 9 des statuts de la FFC et 7 des statuts régionaux à savoir :

- de 6 à 20 licences = 1 voix
- de 21 à 50 licences = 2 voix
- plus, pour la tranche allant de 51 à 500 licences : 1 voix supplémentaire par fraction de 50,
- plus, pour la tranche allant de 501 à 1000 licences : 1 voix supplémentaire par fraction de 100,
- plus au-delà de 1000 licences : 1 voix supplémentaire par fraction de 500.

LE VOTE PAR CORRESPONDANCE OU PAR PROCURATION N'EST PAS ADMIS (*article 7 des statuts régionaux*).

ATTENTION ! EN CAS D'EGALITE DE VOIX, LE VOTE SERA ACQUIS EN FAVEUR DU (DE LA) CANDIDAT(E) LE (LA) PLUS AGE(E).

CAS DE NULLITE DE VOTES ET BULLETINS :

- Ceux comprenant l'inscription manuelle d'une ou plusieurs personnes candidates.
- Ceux n'émanant pas de l'administration du CIF.
- Ceux comportant des inscriptions et signes divers.
- Bulletins sans enveloppe.
- Plus d'un bulletin dans l'enveloppe.
- Enveloppe vide.
- Bulletin laissant apparaître plus de noms que postes à pourvoir pour le collège concerné.

Enfin, pour faciliter la tâche des personnes appelées à effectuer le dépouillement, les noms des candidats (es)non souhaités(es) par l'électeur doit (doivent) être rayé(s) horizontalement.

Jean Pierre PEGURRI

Secrétaire Général du C.I.F. de la F.F.C.

en charge de l'assemblée générale et du scrutin

CANDIDATURE(S)

INFORMATION :



A la date limite fixée pour le dépôt des candidatures (10 DECEMBRE 2011) il a été enregistrée et validée la candidature pour le COLLEGE GENERAL) de :


PRÉSENTATION DES CANDIDATS AU CORPS ÉLECTORAL

CERTAINS CANDIDATS SE PRESENTENT AUX ELECTEURS.

Nous publions leurs textes et leurs photos parvenus dans les délais souhaités, dans l'ordre alphabétique de leur nom de famille.

Ces textes sont publiés in-extenso sans aucune modification, ni correction.

NOMS PRENOMS	COLLEGE	PROFESSIONS DE FOI	PHOTOS
<p>ARDIN Gilles VC SAVIGNY SUR ORGE né(e) le : 04-01-1957</p>	<p>COLLEGE GENERAL</p>	<p>Depuis de nombreuses années, d'abord comme pratiquant, comme parent ensuite et enfin comme dirigeant, je suis dans le milieu cycliste francilien. J'ai été, comme on dit "Baptisé avec un rayon de vélo" dès mon plus jeune âge. Aujourd'hui, je suis Président du Vélo Club de Savigny sur orge. Je participe également à la vie du Comité de l'Essonne puisque j'en suis membre. Comme Commissaire Arbitre, vous avez dû me rencontrer sur les courses, en majorité sur celles des cadets et des minimes. Aujourd'hui, j'ai décidé de postuler au sein du Comité Directeur du CIF. Pourquoi cette décision? D'abord pour représenter l'Essonne, absente du bureau. Ensuite, parce que je considère que notre sport vit une époque difficile. La diminution du nombre de clubs, de courses et de licenciés, met le cyclisme en danger de mort à petits feux. Cela comme beaucoup, je ne le veux pas. Pour perdurer, il faudra être novateur et attirer de nouveaux jeunes. Le Comité d'Ile de France est la passerelle qui nous mène à la FFC aussi, il a besoin de membres bénévoles actifs et j'ai décidé d'être de ceux là. Je n'ai pas la prétention de tout révolutionner, car l'équipe en place est déjà rodée et fonctionne bien. Je veux simplement apporter ma pierre à l'édifice par passion pour le cyclisme. Amitiés à tous Gilles Ardin</p>	
<p>GOUERE José CS DAMMARIE LES LYS né(e) le : 18/09/1957</p>	<p>COLLEGE GENERAL</p>	<p>GOUERE José, je suis candidat au collège du Comité Régional. Fidèle à L'Ile de France, compétiteur de 1973 (minime) à 1984 (1ère catégorie), membre élu au Comité départemental du 77 représentant les athlètes de Haut Niveau en 1982 puis membre du collège général, je deviens Trésorier en 2004. Depuis 1985, Directeur Sportif du Club sportif de DAMMARIE LES LYS, titulaire d'un BF3 route et arbitre National. A 54 ans, je pense pouvoir apporter les modestes connaissances au cyclisme que je pratique depuis temps d'années (38ème licence) aussi bien athlète puis encadrant et arbitre sans oublier la gestion d'un Comité (77).</p>	

<p>LOUIS Marc VAL D'OISE D.C. né(e) le : 18/04/1964</p>	<p>COLLEGE GENERAL</p>	<p>Licencié en Ile de France depuis 1980 en tant que coureur puis dirigeant 5 ans plus tard. Actuellement : Arbitre national licencié au VAL D'OISE D.C. et membre des commissions Régionales "Caisse de secours" et "Domaine des organisations et des nouvelles technologies" Ouvert à la concertation, je pense être comme vous, un passionné de notre sport que l'on doit rendre plus attractif. Je souhaite apporter mon concours à l'équipe actuelle dans le but de défendre les intérêts des coureurs et de promouvoir notre sport cycliste.</p>	
<p>PHILIPPE Laurent BC CHELLES né(e) le : 12/09/1972</p>	<p>COLLEGE GENERAL</p>	<p>Supporter depuis toujours de ma sœur Carole, j'ai rejoins le BMX francilien dès 1986. Cette jeune discipline qui allie, adresse, témérité et technique, demandait aussi des évolutions dans son encadrement. J'ai donc décidé de rejoindre, le corps arbitral en devenant arbitre régional. La tenue de tous les postes m'a fait découvrir que l'administration des courses réalisée à la main était fastidieuse. Je me suis investi très rapidement dans l'élaboration d'un programme de gestion des compétitions grâce à mes études en informatique. Devenu arbitre national en 2000 et fédéral en 2003, je gère depuis 1998 les courses régionales et je me suis investi dans la formation des nouveaux arbitres franciliens. Désigné par l'UEC et l'UCI j'ai été arbitre sur un championnat d'Europe et 3 championnats du monde.</p> <p>Membre de la commission BMX depuis 15 ans, je décide aujourd'hui de me présenter au collège du comité directeur régional du CIF où grâce à mes connaissances accumulées depuis 20ans je pense développer une nouvelle vision du BMX qui est en pleine expansion et ainsi apporter une aide au cyclisme francilien</p>	